

PROCES-VERBAL

En fonction : 11

Présents : 09

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.

Adrien SCHREIBER (1^{er} adjoint), BUCHHEIT David (3ème adjoint), HOELLINGER Pascal,
Gabriel BUCHHEIT, KRIEGEL Fabrice, BUCHHEIT Jonathan, FISCHER Marc, DECKER
SCHAUB Eve.

Absent excusé : Mélanie MEYER, CONRAD Alfred (2ème adjoint),

Date de convocation : 19 juin 2025 – Ouverture de la séance : 18h00.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.
4. Attribution du lot n° 4 pour le café multi-service
5. Acceptation de chèque.

A l'unanimité, il est décidé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ Voyage en Charente

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Jonathan Buchheit secrétaire de séance.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2025

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 JUIN 2025

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. ATTRIBUTION DU LOT N°4 POUR LA CAFE MULTI-SERVICE

La Maire,

Rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 05 décembre 2024 pour un marché de travaux en procédure adaptée ouverte pour la restructuration de l'ancienne école élémentaire en café multi-service et tiers lieux associatif et culturel.

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 20 mai 2025 à 18h45 en mairie et a examiné les offres.
Les lots ont été attribués aux entreprises le 20 mai 2025 et notifiée le 22 mai 2025.

Suite à ces attributions, la société AJ Construction, à qui a été attribuée le lot n°4 (Menuiserie Extérieure) a abandonné le chantier en expliquant que « suite à une erreur humaine, les tarifs annoncés ne reflètent pas la réalité ».

De ce fait, Madame La Maire a pris contact avec la société MGC de Lemberg qui avait déjà postulée pour cette offre.

Madame la Maire,

Propose de retenir l'entreprise MGC de Lemberg pour ce lot pour un montant de 49 060,00€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité la proposition et autorise la Maire à signer le marché avec l'entreprise MGC ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5. ACCEPTATION DE CHEQUE

La Maire informe que la société d'assurance Groupama nous a adressé un chèque d'un montant total de 2 234,93 euros suite au sinistre engendré par Mr Brix.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

Accepte ce chèque d'un montant total de 2 234,93€.

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. VOYAGE EN CHARENTE

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Heim Cathia, Maire de la commune ;

Informe que 32 habitants prennent part au jumelage (2 y vont par leur propre moyen) ;

Présente le déroulement du voyage en Charente pour le week-end de la pentecôte (du vendredi 06 juin 2025 au mardi 10 juin 2025) :

Vendredi 6 juin 2025 :

- Départ en bus de Schweyen pour Lorraine TGV à 11h30
- Départ TGV de Louvigny à 14h39
- Arrivée à Angoulême à 19h20

Mardi 10 juin 2025 :

- Départ de la gare d'Angoulême à 09h35
- Arrivée à Louvigny à 13h56
- Retour sur Schweyen

Coût du voyage :

- | | |
|----------------------------|-----------|
| • Bus Aller/Retour | 1 250,00€ |
| • TGV Louvigny – Angoulême | 3 226,00€ |
| • TGV Angoulême – Louvigny | 3 508,00€ |

A savoir que le bus en Charente est pris en charge par les charentais.

Total du coût du voyage : 7 984,00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide de fixer la participation de la commune comme suit :

- 100,00€ par habitant de Schweyen
- 100,00€ pour les 2 voyageurs de -27 ans
- 100,00€ pour Freddy Muller (Membre actif de la batterie fanfare)
- 0,00€ pour les habitants qui ne sont pas de Schweyen

Le tarif par participant est le suivant, participation de la commune déjà déduite :

- 151,40€ par personne pour les habitants de Schweyen
- 151,40€ pour Freddy Muller (Membre actif de la batterie fanfare)
- 120,00€ par personne pour les – 27 ans
- 251,40€ pour les personnes extérieurs au village

Résultats du vote : 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-24 en date du 24 avril 2024.

Fin de la séance à 19h15

Le secrétaire de séance :
Jonathan Buchheit

La maire :
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	Alfred CONRAD (2eme adjoint) (Absent excsué)
David BUCHHEIT	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER (Absente excusée)	Eve DECKER SCHAUB	